

Envoi : 28/03/2018
Réception par le Préfet : 28/03/2018
Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN :
CONGRES NATIONAL DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES
HOPITAUX DE JOUR POUR PERSONNES AGEES**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.
M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.
Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.
Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.
M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.
M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2017-2-12-2 du 17 mars 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission – Solidarité et Autonomie – du 16 février 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement en une seule fois d'une subvention de 1 500 € à l'Association pour la Promotion des Hôpitaux de Jour pour Personnes Agées (APHJPA), pour l'organisation de son congrès national qui se déroulera les 7 et 8 juin 2018 au CREF à COLMAR,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne du budget départemental 2018, programme J718 – chapitre 65 – fonction 021 – nature 6574 – programme 3277 – service 029.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité